

REGLEMENT INTERIEUR DU 2 ème OPEN FIDE DE CHAUFFAILLES <2200

Entente préalable entre :

- **l'Arbitre principal et l'Organisateur.**
- **l'Organisateur et la Direction Technique Nationale.**

Le 1 Open de Chauffailles Tournoi classé FIDE<2200 et réservé aux joueurs licenciés.

Article 1 :

L'Association : le Cercle d'Échecs et Dames du Brionnais organise du 27 septembre 2014..... au 28 septembre 2014.....

Article 2 :

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE
Les appariements se font au Système Suisse

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et (ou) réglé leurs droits d'inscription.

Retard autorisé 30 mm

Article 3 :

Cadence : 60 mm + 30 s par coup

Article 4 :

Horaire de Jeu : **27 septembre 2014**

- 09h15 : pointage et clôture des inscriptions
- 09h30 : ronde 1
- 13h30 : ronde 2
- 16h30 : ronde 3

28 septembre 2014

- 10h00 : ronde 4
- 14h00 : ronde 5
- 17h15 : Vin d'honneur et remise des prix

Vérification des licences : Le 27 septembre 2013 de 8 h à 9 h 15

Clôture des inscriptions : 9 h 15

Clôture du Tournoi : Le 28 septembre 2013 à 17 h

Salle de La Caille - Rue de La cailles - 71170 Chauffailles

Reprise des ajournées :

Système Suisse : dans l'ordre des rondes

Affichage des appariements à 9h25 heures. Présence de l'Arbitre jusqu'à 20 h heures.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Adultes : 24 € Jeunes : 12 €

Droits majorés : Adultes : 30 € Jeunes 15 €

Répartition des Prix les prix figure en annexe, avec affichage dans la salle de tournoi avant la 3^{ème} ronde. Prix distribué à la place, non cumulable; 3 prix par catégorie Elo <2000; < 1800; < 1600; Prix au 1^{er} jeunes, 1^{er} vétéran et première féminine

Article 6 :

Départage des ex aequo : Cumulatif , Buchholz, Sonnenbom-Berger

Article 7 :

Particularités locales :

- exclusion après 2 forfaits
- avoir une attitude convenable
- analyse et blitz interdits dans la salle
- interdiction à un joueur d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie
- éviter toute discussion et toute lecture suspecte
- vente de littérature échiquéenne interdite dans l'aire de jeu
- signalement des abandons non justifiés au directeur des titres et sanctions pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- buvette installée loin de la salle de jeu
- toute dégradation entraînera une exclusion
- Interdiction de passer dans les zones balisées délimitées par panneau d'interdiction.
- Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.
- Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

Article 8 :

Arbitre Principal : Bruno Cornet AF2 Arbitre Stagiaire : Bertrand Demaille

Article 9 :

Jury d'appel : Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi. En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, tout joueur peut saisir le jury d'appel. Il doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Article 10 : nullité par accord mutuel

- Partie nulle :

* La nulle par accord mutuel n'est pas autorisée avant le 41^{ème} coup. Deux joueurs faisant une nulle faisant une nulle par accord mutuel avant cette limite pourront être sanctionnés par une double perte.

* Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se résultat, présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le s'il y a lieu.

* En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu), le joueur au trait est autorisé à réclamer le nulle à l'arbitre.

* Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « ½ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent les pièces.

Article 11 : feuilles de parties

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les feuilles de partie signées à la table d'arbitrage. Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et arrête la pendule.

Article 12 :

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

Bruno Cornet

L'Organisateur

CEDB